



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Attribution de la tranche optionnelle n°1 du marché "Etude de programmation pour la relocalisation des services municipaux"

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 1414-4,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2194-1,

VU la délibération n° 2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs accordée au Maire par le Conseil Municipal, modifiée par les délibérations n° 2021/056 du 4 mai 2021 et n° 2021/099 du 28 septembre 2021 et notamment le point 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants [...],

VU le dossier de consultation des entreprises publié le 23 mars 2021 relatif au marché "étude de programmation pour la relocalisation des services municipaux",

CONSIDERANT que ce marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles,

CONSIDERANT que quatre offres ont été remises pour ce marché,

CONSIDERANT qu'après analyse desdites offres par les services communaux, celles-ci sont conformes aux besoins exprimés par la commune,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer la tranche optionnelle n°1 « Assistance au montage contractuel la plus adapté et à son analyse et assistance à la recherche de subvention et montage des dossiers » à Co-S (mandataire) au 72 rue de Pelleport 75020 Paris, pour un montant estimatif annuel de 31 100,00 € HT.

ARTICLE 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 20 avril 2023

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 20 avril 2023.

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD




Jean-Pierre BARNAUD

Maire

TB/CV : 2023-02

Affaire suivie par Catherine VASSORT
Service Commande publique
Tél. : 01.75.65.10.45

Bureau d'études COS
72, rue de Pelleport
75020 PARIS

Chennevières-sur-Marne, le

Objet : Marché n°M210011- Etude de programmation pour la relocalisation des services municipaux - Affermissement de la tranche optionnelle n° 1.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Chennevières-sur-Marne a décidé d'affermir la tranche optionnelle n°1 « Assistance au montage contractuel le plus adapté et à son analyse et assistance à la recherche de subventions et montage des dossiers » relative au marché cité en objet.

Aussi, et conformément à l'Acte d'Engagement, le montant de la tranche optionnelle n°1 vous est notifié pour un montant de 31 100,00€ HT.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre un tableau explicatif portant sur la répartition des paiements entre co-traitants, pour la tranche ferme et la tranche optionnelle n° 1.

Ce document devra nous être envoyé par courriel à catherine.vassort@chennevieres.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre BARNAUD

Maire de la Ville de Chennevières-sur-Marne
Vice-Président du Conseil Métropolitain du Grand Paris
Vice-Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
Vice-Président du Conseil Territorial Grand Paris Sud Est Avenir